

LE PROGRAMME AGRICOLE DE L ALGERIE

Dr.CHAIB BAGHDAD
Université de Tlemcen

PREAMBULE:

La mise en place de nouveaux mécanismes de gestion, à l'échelle nationale, a bouleversé le monde agricole et rural, du fait que le secteur agricole en Algérie ne parvient pas à suivre le rythme imposé par les autres réformes, et est relégué, encore une fois, à une place peu enviable sur l'échiquier national.

Les phénomènes d'exode rural, de désinvestissements, de détournement du foncier agricole, de baisse des revenus agricoles, de manque d'attractivité, ..., ne sont le résultat que des politiques préconisées précédemment (pratiquement depuis l'indépendance) et qui reflètent l'image réel du secteur agricole en Algérie.

Pour argumenter nos propos, on peut soulever plusieurs objectifs que ce secteur n'a pu atteindre et réaliser comme :

- a) Accroissement de la productivité agricole (ainsi que celle des facteurs).
- b) Développement du monde agricole et rural (notamment la question de l'élevage).
- c) Intégration de l'agriculture dans la croissance domestique (à travers le surplus dégagé, la valeur ajoutée, l'emploi, la formation des prix (soit des intrants, soit des produits agricoles), la fiscalité agricole,...).

- d) Amélioration de l'image de l'agriculture algérienne, en essayant de hisser ce secteur à un niveau de responsabilité, d'efficacité, et de compétitivité.

On ne peut nier les efforts (parfois considérables) de l'Etat pour pallier aux insuffisances dans ce secteur, et soutenir les agriculteurs dans cette vocation, mais cela demeure (apparemment) loin des réelles attentes, ce qui pousse éventuellement à déceler la (où les) véritable cause de cet état.

Il nous semble que la définition et la mise en place d'une politique agricole, dans le contexte actuel de l'Algérie, ne répond pas aux véritables critères pour entamer une politique digne d'une ligne de conduite libérale.

Selon les dernières estimations ¹, il est indiqué l'existence d'une population agricole de 6.907.588 personnes dont 24,5% de femmes. La population active agricole s'élève à 2.212.717 permanents dont 358.151 femmes, répartis à travers 1.023.799 exploitations.

Ces exploitations agricoles sont constituées, à grande majorité (70%) de petites exploitations (entre 0,1 et moins de 10 ha), et d'une S.A.U de 8.458.680ha.

Concernant la nature juridique, il faut signaler que l'exploitation individuelle occupe près de 80% de la S.A.U, et domine 83,1% du nombre total des exploitations.

En matière d'occupation de la S.A.U, il est souligné que les grandes cultures (notamment céréalières) occupent 50% de la S.A.U pour 20% du total des exploitations, les cultures maraîchères et industrielles pour 3,24% de la S.A.U.

Pour les superficies irriguées, elles ne représentent que 7,34% de la S.A.U (loin de la norme internationale) et pour 28% du total des exploitations.

Enfin, le cheptel national (autre point d'inquiétude et de souci pour les autorités) est composé de 18.738.166 têtes d'ovins, 1.646.663 têtes de bovins, 3.186.878 têtes de caprins, et 333.933 têtes de camelins.

La production agricole nationale se situe entre 6 et 7 milliards \$, donc une contribution de l'ordre de 12% dans le P.I.B, et l'emploi agricole représente 25% de l'emploi total.

Le point de déception dans cette brève lecture réside dans la place insignifiante qu'occupe les exportations agricoles (moins de 1%), et que les importations agroalimentaires ne sont couvertes qu'à hauteur de 3,8% par les exportations entre 1998 et 2002 (ces importations sont dominées par les céréales (37%).

Force est de constater que la difficulté majeure du secteur agricole provient de **la complexité de l'activité agricole**, d'un environnement national défavorable, et d'un enchaînement de facteurs et d'éléments beaucoup plus néfastes et contraignants au développement du secteur agricole en Algérie.

Ceci dit, ce papier essayera d'analyser le secteur agricole dans ce pays selon deux optiques :

- 1) Une optique qui se concentre sur l'état réel du secteur et les principales difficultés.
- 2) Une autre qui s'occupe de l'horizon du secteur, à l'heure des réformes et restructurations, que ce soit à l'échelle locale où mondiale.

On pense qu'il est temps de situer le secteur loin des discours précédents et plus subjectifs, mais selon le nouveau discours basé sur la réalité du mécanisme de l'économie libérale, avec toutes ses contraintes, ses sacrifices, et éventuellement ses gains et coûts.

Une autre Algérie agricole est projetée et engagée selon de nouvelles lois agricoles, axées notamment sur des notions propres à l'économie de marché (comme concurrence, initiatives, placements, compétitivité, échanges, gains, profits,,,,), ce qui requiert une étude qui soit plus objective, réelle et surtout sincère.

A)- Le programme agricole de l'Algérie :

De tous temps, la question agricole en Algérie se résumait, en vérité, juste à la réduction de la dépendance alimentaire et la réhabilitation de la profession agricole, au sein d'un environnement beaucoup plus intéressé par les fluctuations des prix du baril et les performances des exportations des hydrocarbures.

Les événements en cours, mondialisation plus particulièrement, se traduisent par la fixation des objectifs beaucoup plus flexibles et réalisables, car selon J.M.SIROEN² « la mondialisation actuelle est généralement perçue comme impliquant un effacement des Etats, soit au profit d'une régulation par les marchés mondiaux, soit au profit d'une régulation par des instances supranationales. C'est dire qu'elle est perçue comme tout le contraire d'une internalisation. »

Reprenant les propos d'O.BESSAOUD³, le programme agricole algérien s'articule autour des objectifs suivants :

- 1) Le développement des filières ;
- 2) La sécurité alimentaire ;

- 3) La reconversion des sols ;
- 4) La mise en valeur des terres du grand Sud ;
- 5) Le système de concession des terres.

Il est clair que les fondements de ce programme convergent vers l'idée que la relance de ce secteur n'est plus une question de la disponibilité des fonds, où une meilleure répartition des investissements, mais surtout de la disponibilité des ressources naturelles (notamment hydriques) et d'une revalorisation des terres agricoles, à travers notamment l'introduction des dimensions agro-économiques et agro-écologiques.

Ce programme se manifeste sur l'idée d'élaborer un projet d'aide et d'assistance aux véritables exploitants agricoles, afin de leur permettre de prendre les décisions techniques et économiques, selon des approches micro-économiques.

On peut résumer les principales orientations de ce programme selon F.A.SMATI ⁴, comme suit :

- a) Encouragement des investissements plus productifs et plus ciblés ;
- b) Diminution des taux de dégradation des ressources naturelles ;
- c) Développement des ressources génétiques végétales et animales ;
- d) Encourager et favoriser l'agriculture biologique ;
- e) Instauration du système de reconversion (près de 740.000 ha) :
- f) Intensifier l'utilisation des semences plus adéquates et plus sélectionnées, ainsi que la production céréalière (1,5 millions d'ha).

On peut, évidemment, énumérer d'autres objectifs plus techniques dans ce programme, mais l'essentiel demeure

sa perception comme un grand projet d'inspiration libérale, autonome et plus ambitieux, et surtout conforme aux orientations et directives d'obédience indépendante.

Selon O.BESSAOUD⁵ « Une autre Algérie agricole doit émerger des chantiers qui sont créés. En conséquence, une autre administration et des innovations institutionnelles doivent être adoptées ».

Nonobstant les critères techniques de la mise en application de ce programme, il est clair que la réhabilitation de la profession agricole jouit d'une importance capitale, ainsi que la nécessité de « **réorganiser les institutions** » concernées par la question agricole, car l'enjeu est fondamental, à savoir : L'intégration et l'insertion de l'agriculture algérienne dans un monde agricole plus turbulent, fluctuant et instable, et les échecs des différentes conférences de l'O.M.C sont là pour le prouver.

La mise en place du Programme National de Développement Agricole (P.N.D.A) en juin 2000 devrait, en principe, réussir la transition d'une économie agricole assistée et soutenue à une autre plus libérale et responsable, lorsqu'il s'agit de bien utiliser les fonds publics.

Il faut savoir que le PNDA est supporté par deux fonds de dotations budgétaires :

- 1) Le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole(F.N.D.R.A).
- 2) Le Fonds National pour la Mise en Valeur par les Concessions (F.N.M.V.C)

Selon le ministère de l'agriculture⁶, le F.N.D.R.A est considérée comme une institution financière spécialisée et

chargée de l'exécution des opérations dans la gestion du secteur agricole.

On peut relever, à travers le P.N.D.A et ses différents supports, que le secteur agricole vit des moments décisifs quant au choix des pouvoirs publics de réinstaurer l'idée que tout financement de l'Etat doit tenir compte de deux paramètres :

- 1) Les moyens financiers disponibles, non seulement à travers les ressources traditionnelles de l'Etat (impôts, taxes, recettes des exportations, ...), mais surtout par le biais de la mobilisation de l'épargne publique.
- 2) Les besoins réels, exprimés par les concernés, non pas seulement en tant qu'assistance et aide de l'Etat, mais comme une manière de bien gérer les fonds publics, en tenant compte de l'évolution de certaines variables (comme inflation, surcoûts, technologie, ...).

Aussi, il faut mentionner la mise en place, en 2007, d'une nouvelle politique de relance agricole, sous la forme de **la Politique de Renouveau Rural**, qui insiste sur les thèmes fédérateurs suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des ménages ruraux.
2. Diversification des activités économiques en milieu rural.
3. Préservation et valorisation des ressources naturelles.
4. Protection et valorisation des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

Cette politique est fondée sur l'utilisation d'un outil d'intervention, en l'occurrence le Programme de Proximité de Développement Rural Intégré (P.P.D.R.I), qui se distingue par son approche participative et décentralisée, et qui suit le cheminement et processus suivant :

- 1) La conception du projet : De l'initiation à l'approbation.
- 2) L'exécution du projet : La mobilisation du financement, la réalisation du programme d'action et la clôture du projet.
- 3) Le suivi-évaluation.

Ainsi, ce plan de proximité de développement rural concerne 1227 projets de développement et 88.000 ménages ruraux et se fixa comme objectif :

- 1) La gestion décentralisée de 10.500 projets en milieu rural.
- 2) La revitalisation des activités rurales de 2500 projets.
- 3) Désertification élargie à travers 2150 projets.
- 4) Combattre la pauvreté rurale, par le biais du lancement de 1000 projets dans ce sens

Dans un souci de respecter les recommandations des institutions internationales (plus précisément la Banque Mondiale), sur cette question de réduction du taux de pauvreté en milieu rural, la politique agricole et rurale de l'Algérie s'inscrit dans une stratégie orientée vers le changement du cadre de vie des agriculteurs et ruraux et la nécessité de les impliquer dans les différents projets de développement.

Néanmoins, certaines contraintes compliquent ces aspirations à l'instar de :

- 1) Contraintes institutionnelles ;
- 2) Contraintes technologiques ;
- 3) Contraintes de disponibilité des terres fertiles et adaptées ;
- 4) Contraintes d'accès à l'eau ;
- 5) Contraintes humaines et managériales ;
- 6) Contraintes financières et logistiques ;
- 7) Contraintes environnementales ;
- 8) Contraintes administratives.

Malgré cela, on sent que, sous la menace de la mondialisation et des changements structurels de l'économie mondiale, la politique agricole revêt les formes suivantes :

- L'implication des parties prenantes et les acteurs réels du monde agricole et rural.
- La nécessité d'adapter le monde agricole et rural dans le processus de la mondialisation.
- Le rapprochement entre les questions du développement (développement durable, développement soutenable, développement humain,...) et la croissance agricole et le développement rural.
- La prise en compte des expériences récentes sur les modèles appliqués pour renforcer mieux le développement agricole, en tenant compte des spécificités et caractéristiques du pays.
- Prendre conscience que la réforme agricole peut améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques agricoles, en ciblant les bénéficiaires des soutiens et des aides de l'Etat et le transfert des revenus dans le milieu agricole et rural.

Il serait intéressant de soulever, dans cette logique d'inquiétude, les propos de C.CHAULET⁷, à savoir que « les paysans sont donc appelés par les réformes à s'organiser pour lancer et guider eux-mêmes, à travers leurs coopératives, le processus de destruction-restruction qui assure leur insertion dans la complexité des changements de l'économie agro-alimentaire.

B)- Le monde agricole face aux exigences de la mondialisation

Le secteur agricole traverse une situation de mutation économique, à l'instar de toute l'économie algérienne, qui consiste dans la réhabilitation des prérogatives des principaux agents économiques, et qui clarifie que les concernés (agriculteurs, producteurs, et autres) essayent de s'adapter aux nouvelles exigences de l'économie du marché.

Selon P.COULOMB⁸, « Les politiques d'ajustement structurel imposent aujourd'hui à la plupart de ces pays (pays en transition) le cadre de libéralisme économique pour assurer leur développement ».

Ainsi, il est clair que le secteur agricole algérien confronte une nouvelle situation et un autre défi, tout en insistant sur le fait qu'il n'a guère bénéficié des mêmes avantages et les considérables soutiens comme le secteur industriel, et aussi que ce nouveau défi diffère, d'une manière sérieuse, des situations précédentes. Cela est plus argumenté par les indicateurs suivants :

- a) Les crédits agricoles ont baissé de 89,5 millions de \$ durant la période 1994 /1998 à seulement 5,4 millions en l'an 2000.
- b) Les coûts de production (engrais, main- d'œuvre, pesticides, ...) ont, par exemple pour le blé dur et

pour 1 ha, augmenté de 18.000.DA durant la même période à 28.000 DA en l'an 2000.

- c) Un déficit considérable et continu est enregistré dans la balance agricole.

Il sera utile et intéressant, avant de revenir sur la question agricole en Algérie face aux exigences internationales, de clarifier précisément ces directives.

Ainsi, les principales directives de l'O.M.C pour le volet agricole sont :

- 1) Accès aux marchés.
- 2) Soutien interne.
- 3) Subvention aux exportations.
- 4) Normes sanitaires et phytosanitaires.
- 5) Clauses de paix.

Selon ces injonctions, la position de l'Algérie est déterminée selon ses rapports avec les puissances concernant le volet agricole, à savoir le pôle des pays agro-exportateurs et le pôle représenté par le groupe CAIRNS, et en se concentrant juste sur la question des prix agricoles, la position de l'Algérie est déterminée selon les éléments suivants :

- a) Appliquer les directives de l'O.M.C.
- b) Suivre l'évolution des prix imposés par les détenteurs des parts des marchés.
- c) Prendre une position dans la mouvance des P.E.D.
- d) Tenir en compte des fluctuations causées par les puissances agricoles.

Dans cette question des prix, J.O.AOUDIA et F.TALAHITE⁹ sont plus explicites, en affirmant : « On doit noter que l'ouverture agricole fait l'objet de résistances sectoriels, tant au Nord qu'au Sud, et que cette

question (des prix) soulève des enjeux très importants à l'échelle de l'ensemble des économies ».

De son côté, L.TUBIANA ¹⁰ considère que la question de la politique agricole (et de ce fait celle des prix) repose, en fait, sur le poids des U.S.A et l'U.E dans les négociations internationales.

Il serait trop long de discuter sur les exigences de l'O.M.C concernant le secteur agricole algérien, mais il demeure que ces dernières font que ce secteur doit se conformer à certaines conditions, notamment la question des subventions à l'exportation et le soutien accordé aux agriculteurs locaux.

Pour revenir à l'accord d'association avec l'U.E, la question agricole ne déroge pas à la règle, puisque les mêmes directives de l'O.M.C s'appliquent, principalement le maintien d'une ligne de conduite acceptable et conforme, des taux, plus au moins, tolérés, soit pour les exportations où le soutien interne.

En tenant compte de l'aspect des prix agricoles, l'impact de la P.A.C ¹¹ sur le secteur agricole algérien peut se résumer ainsi :

- a) un accès au marché européen ;
- b) Des subventions agricoles moins disproportionnées ;
- c) Régulation des aides à l'exportation ;
- d) Garantie d'un accès libre de droits pour au moins 50% ;
- e) Réduction progressive des droits de douane ;
- f) Suppression des restitutions à l'exportation ;
- g) Insistance sur les exclusivités aux soutiens directs.

Il faut, néanmoins, citer que le volet agricole est en phase de discussion intense, car celui-ci est exclu, du moins provisoirement, du champs des négociations entre l'U.E et les P.T.M ¹² (pour des arguments propres aux européens).

Dans ce sens, S.BEDRANI ¹³ affirme : « Si l'U.E, avec toute sa puissance économique et politique, a décidé l'exception agricole du libre-échange pour les produits agricoles, le Maghreb, et encore moins l'Algérie toute seule, ne peuvent rien y faire quelle que soit la logique des arguments avancés ».

Ceci dit, il est clair que la position algérienne demeure très prudente, réservée et plus inquiétant encore faible dans les négociations avec l'U.E, du fait que le système national prend en considération le système adopté par l'Europe, mais cet accord présente aussi quelques opportunités qu'il faudra saisir, comme les produits à fortes possibilités d'avantages comparatifs (poissons, viandes, maraîchages, dattes, ...).

Il faut aussi se référer à la situation actuelle du secteur (comme expliqué précédemment) et sur laquelle le C.N.E.S ¹⁴ apporte quelques rectifications :

- 1) L'Algérie demeure, toujours, un importateur net des céréales, l'huile, sucre, café,...
- 2) Faiblesse des exportations agricoles.
- 3) Persistances de certains déséquilibres (investissements, régulation des marchés,...)

Il est évident, donc, au vu de la coopération entre ce pays et l'U.E (et notamment du poids de celle-ci dans le commerce extérieur algérien), que la politique agricole transite impérativement par les mesures de l'accord (et spécialement l'idée de la zone de libre-échange), et peut-

être cette démarche constituera un véritable tremplin vers le marché mondial.

Il reste que la politique agricole algérienne, face aux exigences de l'O.M.C et l'U.E (et bien d'autres concurrents au sein même des pays en développement), prendra en compte certains éléments fondamentaux afin d'arriver aux objectifs nationaux, surtout la question alimentaire et celle de l'amélioration des revenus agricoles et du monde rural et agricole, et on peut résumer ces éléments comme :

- a) Une mise en place d'une politique agricole basée selon une conception libérale.
- b) Une préférence aux agricultures intensives.
- c) Une nette discrimination entre le Sud (plus de contraintes) et le Nord (plus de protection).
- d) Un échec apparent de réduction des soutiens internes.
- e) Une concurrence (parfois) déloyale et disproportionnée.
- f) Une situation plus avantageuse pour les pays du Nord (plus de gains) et beaucoup moins avantageuse pour le Sud (plus de pertes).
- g) Une inégalité dans les échanges agricoles.

Tout cela nous amène à affirmer que les exigences externes conduisent vers une mise en œuvre d'un programme agricole qui, en l'état actuel des choses, souffre de sérieuse lacunes et insuffisances, et se présente comme une parfaite victime lors des échanges agricoles (surtout avec les derniers renflouements des caisses de l'Etat), mais qui peut aussi profiter de certains avantages probables avec l'écoulement des produits agricoles et le

bénéfice des aides et autres assistances, facteurs qui font, encore, défaut dans le paysage algérien.

Tout dépend de la volonté de l'Etat dans sa démarche d'introduire le concept de libéralisme agricole, en précisant bien le bien fondé de cette initiative, non seulement pour les décideurs, mais plus directement les concernés eux-mêmes, à savoir, les agriculteurs, producteurs, paysans, éleveurs, sans oublier les autres composants du monde rural.

Ce programme agricole semble intéressant et d'une portée fondamentale pour les personnes en relation directe avec le secteur, car à le bien comprendre, il inspire et dégage une autre manière de considérer ce secteur, selon une nouvelle conception, où chacun connaîtra et évaluera la portée réelle de ce programme, et il s'agit de **l'Etat, producteurs, consommateurs, les organisations agricoles, les chambres d'agriculture, les exploitations agricoles,**

Les défis sont nombreux, diversifiés, et insaisissables, ce qui requiert une attention particulière et un engagement ferme des agents cités précédemment, car les pratiques anciennes de protection et de paravent ont, relativement, disparu (suite à des contraintes externes), ce qui a donné naissance à d'autres formes de confrontation et de traitement de cette question épineuse : **La question agricole.**

C) -Perspectives de la politique agricole en Algérie :

Au vu des derniers développements sur la scène nationale et internationale, la politique agricole, maintenant d'inspiration plus libérale et orientée plus vers une insertion dans le marché mondial, essaye, tant bien que mal, d'atteindre les objectifs tracés selon les attentes

des concernés, mais aussi selon les inévitables fluctuations du marché agricole mondial.

Selon les dernières données, le secteur agricole algérien ne couvre que 33 % des besoins pour les céréales et dérivés, 65% pour les fruits, 11 % pour les légumes secs, 75 % pour les viandes rouges, et seulement 40 % pour le lait.

La politique agricole algérienne, engagée en début 1990, s'articule autour des points suivants :

- a) Retrait graduel de l'Etat dans les opérations de soutien et de financement.
- b) Recherche d'un cadre réglementaire afin de stimuler la profession agricole.
- c) Instauration d'un environnement économique agricole, basé sur les principes de l'économie libérale.
- d) Précision de la relation entre l'Etat et les professionnels agricoles.
- e) Une meilleure réflexion de promotion de l'exportation des produits agricoles.
- f) Réhabilitation effective des prérogatives sur la question du développement rural et agricole.
- g) Explication des nouvelles mesures de la mondialisation de l'agriculture.

Le rôle de l'Etat reste primordial dans l'application de cette politique, et selon R.BOYER ¹⁵, ce rôle est conforme à la théorie néo-institutionnelle qui insiste sur le fait que cet agent (l'Etat) doit instituer le marché et d'émettre de forts signaux pour les agriculteurs, par le biais d'un système d'incitation.

Selon un dernier rapport du C.N.E.S ¹⁶, la réforme préconisée pour le secteur agricole se manifeste, d'une

manière inquiétante, par des échecs répétitifs, expliqués par :

- 1) L'application, d'une façon plutôt malmenée et précipitée, du concept de la libéralisation agricole.
- 2) Retrait de l'Etat à un moment de fortes sollicitations des agriculteurs nationaux.

Pour revenir à un aspect de cette politique, à savoir la politique des prix, il est clair que sa mise en place devra agir en faveur des intérêts des uns et des autres, et caractérisée aussi par l'émergence des notions de base d'une économie marchande, comme **compétitivité, gains de productivité, termes de l'échange, coûts de transaction**,..., mais qui, malheureusement, ne s'adaptent pas convenablement au contexte local.

Cette politique agricole se préoccupe, notamment, de la problématique de la dépendance alimentaire, et d'un autre côté, de la phase de transition d'une offre rigide et figée à une autre plus exportatrice et de dimension mondiale.

Il est utile de rappeler les propos de M.ALLAYA ¹⁷, à savoir : « Il est évident que l'ensemble de ces pays Maghrébins (et donc Algérien) demeure très sensible aux politiques des grands pays producteurs, et que leur développement agroalimentaire dépendra, pour une large part, de facteurs externes et au rôle de la coopération internationale ».

Pour évoquer un autre élément d'analyse plus positif, une étude économétrique de A.ABIDAR ¹⁸ résulte sur le fait que la compétitivité du secteur agricole algérien, concernant les fruits, légumes et les poissons, dégage et relève de bonnes opportunités, puisque pour les fruits et

légumes, le secteur occupe la première place au niveau méditerranéen, et la quatrième place pour les poissons.

Ainsi, les possibilités d'exportation existent, poussées par les nouvelles mesures de l'O.M.C et les avantages de l'accord d'association, et il ne reste à la politique agricole que de bien saisir ces avantages, en tenant compte évidemment des coûts qu'il faut supporter et notamment la réaction des concernés eux-mêmes, sans omettre la détermination de l'Etat et d'autres obstacles qui persistent encore.

Cette politique agricole, afin de bien mener sa mission de sécurité alimentaire, de développement des filières, d'adoption d'un système de concessions, de mise en valeur des terres, de reboisement, de reconversion,..., nécessite un appui considérable, une gestion économique efficace, et d'autres moyens de supports.

La tâche ne s'annonce pas aussi facile qu'on peut l'imaginer, d'autant plus que les indicateurs du secteur ne permettent pas d'envisager une confrontation directe avec le niveau mondial, caractérisé comme on le sait par des performances remarquables.

Autre point intéressant réside dans le fait que 74% des exploitations ayant moins de 5ha sont classés dans la catégorie des pauvres du monde rural, et c'est précisément cette frange qui attend énormément des effets de cette politique agricole d'envergure nationale.

Selon H.A.AMARA ¹⁹, L'Etat Algérien doit entreprendre une politique agricole qui s'appuiera sur les éléments suivants :

- 1) Les caractéristiques du monde agricole et rural.
- 2) Les exigences du marché mondial.

3) La disponibilité des professionnels agricoles.

4) L'atteinte des objectifs tracés.

Le producteur agricole en Algérie doit connaître le contenu et les fondements de cette politique, au même titre que l'Etat, car selon A.M.JOUVE ²⁰, « L'Etat et les exploitants agricoles sont les principaux acteurs de la modernisation de l'agriculture », car si pour l'unité de production agricole, il s'agit d'obtenir des gains conséquents (profits, amélioration des revenus, acquisition des parts sur le marché, possibilités d'exportation,...), pour l'Etat, il s'agit aussi de sécurité alimentaire et d'équilibre du marché agricole.

On ne cessera jamais de le répéter que la politique agricole en Algérie devra axer tous ses efforts sur les critères de performance les plus reconnus tels : Compétitivité, Efficacité, Rationalité, Agressivité concurrentielle,....

En tenant compte de tous ces facteurs ,(tant au plan interne qu'externe), on peut affirmer que cette politique s'inscrit dans une phase de mutation historique, comme cela est précisé par l'agronome F.A.SMATI ²¹, à travers ses propos : « Il s'agit à la fois d'une rupture et d'une continuité : Rupture par rapport aux approches méthodologiques antérieures, et continuité dans la philosophie de développement ».

Les perspectives du secteur agricole en Algérie résident dans la recherche des intérêts des principaux acteurs, ce qui se résume sur une entente et un consensus entre les objectifs de l'Etat, et ceux des professionnels agricoles, car en situant bien la situation, l'atteinte d'un but et objectif d'un partenaire ne peut et ne doit être réalisé sauf si l'autre partenaire arrive à ses objectifs, et en

prenant juste le cas de la sécurité alimentaire, cet objectif est déterminant, non seulement pour l'Etat à travers la paix sociale l'équilibre alimentaire, mais aussi pour les agriculteurs à travers une réorientation vers d'autres cultures plus avantageuses et rémunératrices, et qui peut même se répercuter sur l'Etat.

A travers les déclarations des pouvoirs publiques, le développement agricole et la relance du secteur induisent toute une série de « feed back » sur le développement rural et régional, d'emploi, d'environnement, d'équilibre régional et sectoriel,..., ce qui signifie que la mise en place de cette politique s'inscrit dans un cadre global et qui doit tenir compte des évolutions des autres secteurs économiques.

Le Plan National de Développement Agricole (P.N.D.A) et son corollaire la Politique de Renouveau Rural (P.R.R) visent à améliorer le niveau de production alimentaire et agricole et s'appuie sur les aides et assistances aux agriculteurs et paysans pour mieux les inciter à une meilleure contribution concernant les rendements, la productivité, ..., surtout pour le développement de « l'arboriculture » comme la viticulture, la phoeniciculture, l'agrumiculture, l'oléiculture, que les experts de la question agricole estiment avoir été insuffisamment exploitées, et la valorisation des richesses du monde rural.

Selon le président de la Chambre Nationale d'Agriculture ²², « Une libéralisation trop rapide risque de creuser davantage ces différences (entre l'U.E et les P.T.M), de fragiliser l'agriculture, et de faire des PPM de simples marchés pour l'U.E ».

Cela place la politique agricole dans un double défi :

- 1) Réussir la bataille de l'auto-suffisance alimentaire et la sécurité alimentaire.
- 2) Réussir la mise en place d'un secteur agricole concurrentiel et compétitif.

Il est clair que cela requiert une profonde analyse et étude des potentialités réelles de ce secteur afin d'éviter les erreurs des politiques antécédentes, certes entamées dans un système centralisé et planifié, mais qui se distinguaient par la recherche des moyens les plus appropriés pour les objectifs cités précédemment, et qui demeurent les mêmes depuis des décennies.

CONCLUSION :

A la lumière de l'analyse précédente, la définition d'une politique agricole en Algérie ne devient pas uniquement une question de disponibilités des ressources humaines, financières, matérielles, technologiques,..., et autres, mais surtout un compromis (où consensus) sur les conséquences de l'ouverture économique sur le secteur agricole, entre l'Etat et les professionnels agricoles.

On a constaté que le cas algérien se distingue par un comportement plutôt conflictuel, pour ne pas dire énigmatique de l'Etat, car comment peut-on admettre un désengagement et retrait de celui-ci, dans un moment où les agriculteurs se débattent encore dans différentes préoccupations (notamment la question foncière, fiscale, bancaire, environnementale,...), et surtout dans un moment où ces producteurs ont encore besoin d'une stabilité des marchés.

La question foncière n'étant pas encore réglée, la libéralisation des prix a causé plus de dégâts qu'elle n'a apporté de solution, la question fiscale risque d'être modifiée contrairement au vœu des agriculteurs, le cas du

financement bancaire reste toujours problématique,..., tout cela constitue de sérieux handicaps et contraintes que la politique agricole doit y remédier.

Certes, la mise en œuvre du P.N.D.A ²³ est considérée comme une étape décisive et historique dans le secteur agricole dans ce pays et il s'intègre dans un processus de développement plus approfondi et plus global (car il redonne prééminence et confiance à l'exploitant agricole), et de ce fait, la politique agricole, pour une meilleure consolidation interne et un positionnement externe, adoptera une logique « agro-alimentaire » et « agro-écologique », en insistant particulièrement sur les ingrédients valables et nécessaires pour bien mener sa stratégie, et en renouvelant son principe de concentrer tous les efforts sur l'élément fondamental, à savoir l'exploitation agricole qui connaît, plus que d'autres, la véritable vocation agricole.

Il est encore tôt d'arriver à des conclusions hâtives et précipitées sur l'impact de ce plan sur le secteur concerné, mais le mérite de celui-ci réside dans la création d'une nouvelle phase de discussion sur l'agriculture algérienne qui accuse un retard considérable, non seulement sur un plan productif, qualitatif, où autres, mais aussi organisationnel et méthodique.

Ce secteur entame un virage déterminant pour entamer la relance souhaitée et répondre aux attentes des principaux concernés, mais pour cela, la politique tracée et élaborée essayera de remettre les choses à leur place, en premier lieu et de cibler les domaines du secteur qui méritent plus d'attention et d'intérêt.

BIBLIOGRAPHIE :

1. Estimation du Recensement Général de l'Agriculture(RGA), Ministère de l'agriculture, 2003
2. J.M.SIROEN, « La mondialisation et le rôle de l'OMC », Revue Economie Rurale, N°257, Mai-juin 2000, pp17-27.
3. O.BESSAOUD, I.A.M., Montpellier, France, juillet 2000
4. F.A.SMATI, « L'agriculture algérienne : L'ère des progrès en attente de consolidation et de généralisation », dans le Quotidien d'Oran, juillet 2004, page 7
5. O.BESSAOUD, opcit , page 4
6. Ministère de l'agriculture, juillet 2000
7. C.CHAULET, « Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes : un espace pour les paysans ? », Revue Tiers-monde, N°128, Oct /nov. 1991, pp 741-771.
8. P.COULOMB, « Systèmes fonciers agricoles : Cinq siècles de propriétaires sans Etat, cinq décennies d'Etat propriétaire », Options Méditerranéennes, Série 29, 1997.
9. J.O.AOUDIA et F.TALAHITE, « Le partenariat euro-méditerranéen : Entre libre-échange et réformes structurelles », papier présenté au colloque international, F.E.G.C, Tlemcen, octobre 2003, page 4.
10. L.TUBIANA, « l'articulation des différends accords internationaux et ses conséquences pour l'OMC », Revue Economie Rurale, N°257, Mai-juin, 2000.
11. P.A.C= Politique Agricole Commune
12. P.T.M= Pays Tiers Méditerranéens
13. S.BEDRANI, « L'Algérie et l'exception agricole », Les cahiers du CREAD, 2002, page 41
14. C.N.E.S= Conseil National Economique et Social.
15. R.BOYER, « Etats, marché et développement », Problèmes économiques, N°2653, Février 2000.
16. Rapport du CNES, juin 2003.
17. M.ALLAYA, « Le cadre macro-économique des politiques de développement agricole au Maghreb », Options méditerranéennes, Série B, N°14, page 62
18. Etude faite par A.ABIDAR, « Compétitivité des marchés agricoles dans la zone Euro-med. », papier présenté lors du

colloque organisé par le FEGC de Tlemcen(Algérie),
octobre 2003, page 15

19. H.A.AMARA, « Réforme des politiques agricoles et sécurité alimentaire », Options méditerranéennes, Série A/36, 1995.
20. A.M.JOUVE, « La question de la modernisation des agricultures méditerranéennes : Eléments de recherche », Options méditerranéennes, Série A/29, 1997, page 45.
21. F.A.SMATI, Opcit, page 07
22. Comité Méditerranéen de la FIPA, Séville, Espagne, Novembre, 2000
23. P.N.D.A= Plan National de Développement Agricole